



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mardi 24 Février 2026, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 20 Février 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Michel MATÉOS.

Début de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VILLETTE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Décembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 Décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0012	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation d’une convention avec l’entreprise MINIER dans le cadre de l’exploitation de la carrière de sables et graviers située sur le territoire de la Commune de Brinon-sur-Sauldre
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances et affaires générales.

Le conseil municipal a décidé :

- D’approuver les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et l’entreprise MINIER ;
- D’accepter notamment le principe de versement d’une indemnité semestrielle spécifique, calculée en fonction du tonnage vendu et indexée sur l’indice GRA, ainsi que la fourniture gratuite de matériaux bruts au profit de la Commune, dans les conditions prévues par ladite convention ;
- De préciser que ladite convention sera annexée à la délibération
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir, et à accomplir l’ensemble des actes et démarches nécessaires à sa bonne exécution.

✚ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

✚ **POUR : 11**

N°2026-0013	FINANCES – Compte-rendu Commission des Finances – Subventions aux associations 2026
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D’approuver les propositions de subventions 2026 aux associations :

Liste des Associations	Subventions proposées en 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
APE Brinon – Clémont	1 500 €
AS du Collège d’Aubigny-sur-Nère	140 €
Cheval Attitude de Sologne	1 000 €
Club Cycliste Brinonnais	700 €
Coopérative Scolaire	650 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	80 €
Fondation du patrimoine	200 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

FSE du Collège Gérard Philipe	100 €
GRAHS	100 €
Gym Tonic	500 €
Harmonie Sauldre et Sologne	275 €
Les Bouffonneries	600 €
Total	6 845 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association ;
- De ne pas attribuer de subventions à d'autres associations en 2026, sauf pour les associations brinonaises qui n'auraient pas déposé de dossiers ou n'ayant pas d'activités en début d'année.
- De donner une subvention lors de la création de la nouvelle association « Au fil du temps » pour pouvoir démarrer leurs activités ;
- D'offrir le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie annuelle de la Saint Blaise en l'honneur des agriculteurs de la Commune ;
- De remercier le comité des fêtes d'offrir à l'occasion de l'inauguration du Marché de Noël, le vin d'honneur à tous les participants, élus, députés et sénateurs.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

✍ **Décision : Adopté par 9 Voix POUR et 2 ABSTENSIONS (conseillers membres d'associations)**

✍ **POUR : 9**

N°2026-0014	INTERCOMMUNALITÉ - Avis sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne
--------------------	--

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 2^{ème} adjointe au Maire et déléguée à l'urbanisme.

Le conseil municipal a décidé :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire Sauldre et Sologne du 24 Novembre 2025 ;
- D'adopter à cet avis, les observations listées ci-dessous :
 - Exploitation de la Carrière de sables et de graviers – Route de Pierrefitte RD 234 – Lieux-dits « La Plaine du Tertre », « La Plantation du Milieu » et « La Taille aux Ronces » - Parcelles cadastrées : Section C N° 227 – 459 – 508 – 509 – 222 – 460 – 182 – 185 – 186 -187 -188 – 477 – 189 – 190 – Zonage « Secteur d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol » - Secteur de carrière à substituer au zonage N et A – Zones Naturelles et Agricoles figurant dans l'arrêté du projet de PLUi.
 - Centre Bourg : Parcelle I 414 – Zonage UR – Secteur « Ambiance Urbaine », à substituer au zonage Agricole figurant dans l'arrêté du projet de PLUi.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- Centre Bourg : Parcelle I 972 – Zonage UR– Secteur « Ambiance Urbaine » avec trame nature ou Jardin, à substituer au zonage Agricole figurant dans l'arrêté du projet de PLUi.
- Centre Bourg : Parcelle I 360 – Zonage UR– Secteur « Ambiance Urbaine », à substituer au zonage Agricole figurant dans l'arrêté du projet de PLUi.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 11**

N°2026-0015	INTERCOMMUNALITÉ – Approbation de la convention de partenariat Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et Contrat Culturel de Territoire (CCT) 2026
-------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, 3^{ème} adjoint au Maire et délégué à la culture

Le conseil municipal a décidé :

- De conclure une convention de partenariat PACT et CCT 2026, avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, qui sera annexée à cette délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 11**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Date d'affichage en mairie : 25 Février 2026.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 25 Février 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : M. Gérard VILLETTE	